

Commune de MOLTIFAO

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision de la carte communale

Par l'arrêté municipal n°7/2023 en date du 28 juin 2023, Monsieur le maire de Moltifao a ordonné l'enquête publique relative à la révision de la carte communale de Moltifao. Elle est prévue du Lundi 17 juillet 2023 à 9h00 au 17 août 2023 à 12h00, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Pascal SANCI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Antony HOTTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia par décision n° E23000018 / 20 en date du 12 juin 2023.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 17 juillet 2023 de 9 heures à 12 heures – Ouverture
- Lundi 24 juillet 2023 de 9 heures à 2 heures
- Jeudi 3 août 2023 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 17 août 2023 de 9 heures à 12 heures – Fermeture

Consultation du dossier de l'enquête

Le dossier sera consultable :

- En mairie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h 00 à 16h00 .
- En version dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4746> :

Consignation des Observations :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet qui sera tenu à la disposition du public en Mairie de MOLTIFAO pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4746>
- Par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-4746@registre-dematerialise.fr

- Par courrier postale à la mairie, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ,
Mairie de MOLTIFAO, Lieu-dit Mezzana 20218 MOLTIFAO.

Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

Les rapport, conclusion et avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public en Mairie pendant un an. La carte communale peut éventuellement être modifiée pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur avant son approbation par le conseil municipal puis par les services de l'Etat.



Le Maire,

Jacques COSTA